

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 11 : avril 2017

Situation mensuelle au 31 décembre 2016 et résultat annuel

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale (sur le champ de l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES) établie sur la base des données comptables de ces organismes. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2016, puisqu'ils ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année.

Cinq nouveaux régimes (régimes des clercs de notaires, agents des industries électriques et gazières, militaires, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, professions libérales) sont désormais intégrés à cette publication qui couvre à présent 93% du champ des dépenses des régimes obligatoires de sécurité sociale de base, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État qui n'est pas inclus dans le champ des ASSO. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et du RSI dans ce suivi mensuel à compter de 2015.

Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/A-la-une-sur-le-portail> Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication consolide les comptes des branches maladie et AT-MP ainsi que ceux de la branche vieillesse et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Les publications relatives à l'exercice 2016 intègrent un certain nombre de modifications par rapport aux précédents exercices. Ainsi, les charges liées au non recouvrement, qui figurent en minoration des produits, sont désormais prises en compte mensuellement et non plus uniquement en fin d'année.

Des retraitements complémentaires ont également été opérés afin de mieux refléter les charges mensuelles des organismes, notamment en ce qui concerne les dépenses relatives à la tarification à l'activité pour la branche maladie.

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont également été effectués sur les exercices 2014 et 2015 ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications précédentes.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre du pacte de responsabilité en 2016 et les changements d'affectation de recettes entre branches modifient le profil infra-annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices précédents.

Un déficit en diminution de 3,1 Md€ par rapport à 2015 sur le champ du régime général, de la MSA et du RSI

Le solde du régime général, de la MSA, du RSI et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'est établi à -8 Md€ en 2016. La baisse du déficit concerne toutes les branches : le déficit de la branche vieillesse (y compris FSV) s'est réduit de 1,5 Md€, ceux des branches maladie et AT-MP de 1 Md€ et celui de la branche famille de 0,5 Md€.

Si la croissance des recettes a été limitée (+1,3%), celle des dépenses a été faible (+0,5%) entraînant une réduction du déficit.

L'évolution des recettes s'explique en premier lieu par une faible croissance d'ensemble des cotisations sociales, qui résulte toutefois d'évolutions variées entre régimes et entre branches. Les cotisations famille enregistrent une diminution de 8,1% du fait de la mise en place du 2^{ème} volet du pacte de responsabilité qui réduit le taux de cotisations famille sur les salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC. En outre, la baisse de 7 points du taux des cotisations maladie des exploitants agricoles entraîne en conséquence une diminution de 12,1% de ces produits. Les cotisations des autres travailleurs indépendants ont également diminué notamment du fait d'une baisse des effectifs de cotisants. Une partie de cette diminution a toutefois pour contrepartie une réduction du montant des créances associées et donc des charges liées au non-recouvrement.

A l'inverse, les cotisations vieillesse croissent de 2,6%, tirées par l'augmentation des taux de cotisations. Les cotisations maladie et AT-MP du régime général progressent quant à elles de 1,2%.

L'évolution modérée des dépenses résulte de la tenue de l'ONDAM (limité à +1,8% d'augmentation par rapport à 2015), à la poursuite de la montée en charge des effets de la réforme des retraites de 2010 venant ralentir la croissance des pensions, ainsi qu'au basculement vers le budget de l'État des dépenses de l'aide au logement à caractère familial (mesure de périmètre). Enfin, le ralentissement des charges de gestion contribue à la modération d'ensemble des dépenses.

La résorption du déficit de la MSA (-0,2 Md€ contre -0,4 Md€ en 2015) traduit une amélioration des soldes des trois branches non intégrées financièrement au régime général : branches retraite et AT-MP des exploitants agricoles, branche AT-MP des salariés.

Régime général, MSA, RSI, FSV et CADES

en milliards d'euros	2016 (p)*	% évol	Montant à fin Décembre		Déc-16/ Déc-15	Écart / dernière LFSS (Md€)
			2015	2016		
Solde du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	-7,4		-11,1	-8,0		
dont RG + FSV	-7,1		-10,8	-7,8		
dont MSA	-0,3		-0,4	-0,2		
dont RSI	0,0		0,0	0,0		
Dépenses du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	391,5	0,6%	388,8	390,6	0,5%	-0,9
Prestations sociales	362,9	0,4%	361,2	362,5	0,4%	-0,4
Transferts	15,8	4,8%	14,9	15,4	3,7%	-0,4
Charges de gestion courante	12,6	0,7%	12,5	12,4	-0,6%	-0,2
Autres charges	0,1	-7,2%	0,2	0,2	31,7%	0,1
Recettes du régime général, du FSV, de la MSA et du RSI	384,1	1,6%	377,7	382,6	1,3%	-1,5
Cotisations sociales	216,5	1,1%	214,1	214,8	0,3%	-1,8
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5	4,7%	3,4	3,6	6,2%	0,0
CSG	88,7	4,0%	85,3	88,1	3,3%	-0,5
Autres contributions sociales, impôts et taxes	62,1	-1,7%	63,2	62,2	-1,5%	0,1
Charges liées au non recouvrement	-2,3	-21,1%	-2,9	-1,8	-38,6%	0,5
Transferts	10,4	-0,4%	10,1	10,1	0,4%	-0,3
Autres produits	5,2	12,5%	4,6	5,6	20,9%	0,4
CADES - situation nette comptable	-136,1	7,4%	-126,7	-135,8	7,3%	0,2

* : Prévisions de la LFSS 2017, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2016

Le déficit fin 2016 est supérieur de 0,6 Md€ à la prévision retenue lors de la dernière LFSS

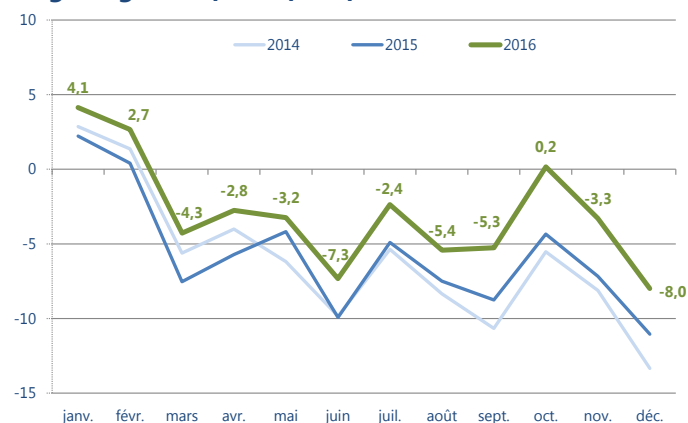
Cet écart se concentre sur les branches maladie et AT-MP, les soldes des branches retraite et famille étant conformes à la prévision.

Les recettes ont été globalement moindres que prévu, en particulier les cotisations sociales et la CSG. Cet effet négatif a été toutefois partiellement compensé par des produits de recettes fiscales plus élevés et des dépenses inférieures à la prévision.

Une dégradation de la situation nette de la CADES en 2016 due à une reprise de dette

La situation nette comptable de la CADES s'est dégradée de 9,1 Md€ en 2016 par rapport à 2015. Cette augmentation de +7,3%, globalement en ligne avec la prévision (+7,4%), résulte d'une reprise de dette de 23,6 Md€ prévue par la LFSS pour l'année 2016. La précédente reprise de dette du régime général et du FSV en 2015 se montait à 10 Md€.

Régime général, MSA, RSI, FSV • Soldes cumulés (en Md€)



pensions nulle au 1^{er} octobre 2016. Par régime, on peut constater que la baisse des dépenses de prestations de la MSA pour des raisons démographiques (-1,9%) et la faible progression de celles du RSI (+0,3%) viennent atténuer une évolution plus rapide à la CNAV (+2,2%).

L'augmentation des recettes (+2,8%) est portée majoritairement par les cotisations sociales, qui ont progressé de 2,6% compte tenu des hausses de taux au 1^{er} janvier 2016 (+0,1 point sur les cotisations plafonnées et déplafonnées). La structure des recettes du FSV a été profondément modifiée en 2016 avec la suppression de toute la CSG assise sur les revenus d'activité et de remplacement compensée par des produits de CSG et des autres prélèvements sociaux assis sur les revenus du capital. Ces réaffectations expliquent la baisse des produits globaux de CSG pour la branche retraite ainsi que la hausse importante (+9,1%) des produits d'impôts et taxes et autres contributions sociales de la branche, qui a en outre bénéficié d'un accroissement de la part de taxe sur les salaires qui lui est affectée (au bénéfice de la CNAV).

Le déficit est en ligne avec la prévision retenue lors de la LFSS

Le solde de la **branche vieillesse** constaté en 2016 est conforme à la prévision de la LFSS. Les postes de dépenses font apparaître des écarts très faibles entre les résultats définitifs et la prévision. Les prestations sociales sont supérieures de 0,03 Md€ à la prévision : si celles du régime général sont surexécutées, du fait de l'inscription, dans le cadre des travaux de certification des comptes par la Cour des comptes, d'une provision de 110 M€ au titre de régularisations portant sur le calcul du minimum contributif de certains bénéficiaires polypensionnés, celles des autres régimes sont légèrement inférieures à la prévision.

Du côté des recettes, l'écart sur les cotisations résulte notamment de la moindre dynamique que prévu de la masse salariale du secteur privé et d'un montant plus élevé qu'anticipé des allègements généraux de cotisations, ainsi que des cotisations des travailleurs indépendants en sous-exécution. Cette baisse est toutefois compensée par des charges liées au non recouvrement et des autres produits plus favorables que prévu.

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Décembre		Déc-16 / Déc-15	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(p)*	% évol	2015	2016		
Total des dépenses	139,4	1,6%	137,2	139,4	1,6%	0,0
Prestations sociales	134,2	1,7%	132,0	134,2	1,7%	0,0
Transferts	3,2	-1,1%	3,2	3,1	-1,5%	0,0
Charges de gestion courante	2,0	0,2%	2,0	2,0	0,0%	0,0
Autres charges	0,0	-36,2%	0,0	0,0	-31,3%	0,0
Total des recettes	136,4	2,8%	132,7	136,4	2,8%	0,0
Cotisations sociales	86,2	3,3%	83,5	85,7	2,6%	-0,5
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,4	2,0%	1,4	1,4	2,8%	0,0
CSG	9,5	-12,2%	10,8	9,5	-12,4%	0,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	25,7	9,0%	23,5	25,7	9,1%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,9	-0,2%	-1,1	-0,7	-37,3%	0,2
Transferts	14,3	0,8%	14,1	14,4	1,9%	0,0
Autres produits	0,2	10,1%	0,4	0,4	18,2%	0,2
SOLDE	-3,0		-4,5	-3,0		
dont CNAV + FSV	-2,7		-4,2	-2,8		
dont MSA	-0,3		-0,3	-0,3		
dont RSI	0,0		0,0	0,0		

* : Prévisions de la LFSS 2017, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2016

Le solde de la branche vieillesse est en amélioration de 1,5 Md€ par rapport à 2015 (-3 Md€ contre -4,5 Md€)

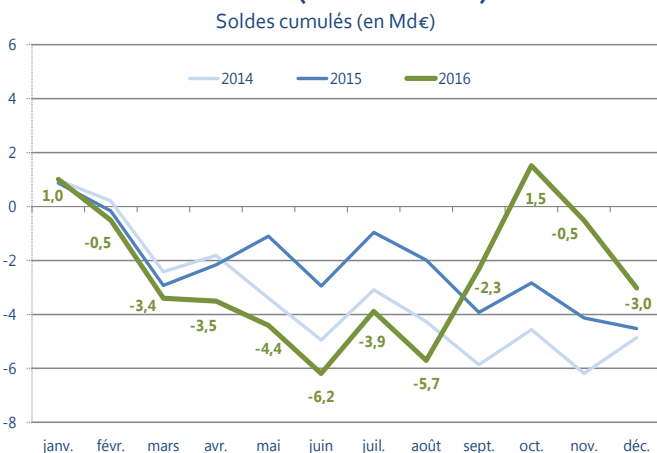
Le champ de la **branche vieillesse** dans cette publication est constitué pour l'essentiel de la CNAV et du FSV, à hauteur de 85% des charges, de la MSA et du RSI pour respectivement 10% et 5%.

Les dépenses ont connu une évolution modérée (+1,6%) qui traduit celle du principal poste de dépenses : les dépenses de pensions de retraite augmentent de seulement 1,7% du fait notamment de la montée en charge du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et, compte tenu de l'absence d'inflation, d'une revalorisation des

Une chronique des soldes mensuels 2016 bousculée par les changements d'affectation de recettes

La série des soldes mensuels est altérée par la modification de la structure des recettes du FSV. Ces changements découlent du basculement de recettes encaissées de manière linéaire au fil de l'année (CSG assise sur revenus d'activité et de remplacement) vers des recettes perçues majoritairement en fin d'année (recettes assises sur les revenus du patrimoine et de placement)

Branche vieillesse (RG+MSA+RSI) + FSV •



Branches maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI)

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Décembre		Déc-16/ Déc-15	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(p)*	% évol	2015	2016		
Total des dépenses	208,9	2,4%	203,7	208,1	2,1%	-0,8
Prestations sociales	192,2	2,2%	188,0	191,8	2,0%	-0,4
Transferts	8,9	9,2%	8,0	8,6	7,1%	-0,3
Charges de gestion courante	7,6	0,4%	7,5	7,5	-0,7%	-0,1
Autres charges	0,1	-27,1%	0,2	0,2	4,4%	0,1
Total des recettes	205,5	3,3%	198,7	204,1	2,7%	-1,4
Cotisations sociales	99,7	1,9%	97,7	98,9	1,2%	-0,8
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,7	9,5%	1,5	1,7	9,3%	0,0
CSG	69,1	9,1%	63,4	68,7	8,5%	-0,4
Autres contributions sociales, impôts et taxes	29,8	-6,3%	31,8	29,6	-6,7%	-0,1
Charges liées au non recouvrement	-1,3	-24,3%	-1,5	-1,1	-23,1%	0,1
Transferts	2,2	-5,6%	2,2	1,9	-11,1%	-0,3
Autres produits	4,3	12,2%	3,6	4,4	20,3%	0,1
SOLDE	-3,4		-5,0	-4,0		
dont CNAM + CNAM-AT	-3,4		-5,0	-4,0		
dont MSA	0,0		-0,1	0,0		
dont RSI	0,0		0,0	0,0		

* : Prévisions de la LFSS 2017, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2016

Le solde des branches maladie et AT-MP s'est amélioré de 1 Md€ par rapport à 2015

Les dépenses ont progressé de 2,1%, un peu plus que les prestations sociales (+2,0%) dont le taux de croissance est principalement déterminé par celui de l'ONDAM (+1,8%), à nouveau respecté en 2016. Les charges de transferts progressent de 7,1% essentiellement en raison de l'intégration financière des régimes dans le cadre de la mise en place de la PUMa couplée à la modification des règles d'affectation de la CSG entre régimes maladie (passage à une affectation au réel). Les dépenses de gestion sont par ailleurs en baisse de 0,7%.

La progression des recettes atteint 2,7%. Cette augmentation est tirée par les produits de CSG (en hausse de 8,5%), dont la dynamique s'explique principalement par les modifications d'affectation de recettes décrites plus haut impliquant le FSV (avec notamment une augmentation de la part de CSG affectée à la branche maladie). En outre la branche maladie a bénéficié de la comptabilisation d'un produit exceptionnel de CSG d'un montant de 0,7 Md€ suite à la modification des règles d'affectation de la CSG entre les différents régimes maladie intervenue en 2015. La dynamique d'ensemble des produits est toutefois modérée par une baisse des recettes fiscales (-6,7%, contrepartie de la hausse de la part de CSG affectée à la branche maladie) et une hausse des cotisations sociales relativement faible (+1,2%) avec des disparités importantes entre régimes : si l'évolution constatée pour le seul régime général (Maladie et AT-MP) s'établit à +2,1% (globalement proche de la croissance de la masse salariale privée, soit +2,4%), celles du RSI (-6,9%, mais décaillant d'opérations de régularisation sur les taxations d'office et s'accompagnant en conséquence d'une révision à la baisse des charges liées au non recouvrement) et de la MSA (-12,1% en raison de la mise en place d'une exonération de cotisation maladie à hauteur de 7 points pour le régime des exploitants agricoles) sont nettement négatives.

Le déficit 2016 est supérieur de 0,6 Md€ à la prévision

Le solde fin 2016 est plus dégradé que la prévision en raison de recettes moins dynamiques que prévu. A la croissance plus modérée qu'anticipé de la masse salariale privée s'ajoute l'effet d'allègements généraux de cotisations plus élevés et de prélèvements plus faibles sur les revenus de travailleurs indépendants. Les recettes fiscales sont également en retrait par rapport à la prévision, notamment les droits de consommation sur le tabac et la taxe sur les salaires.

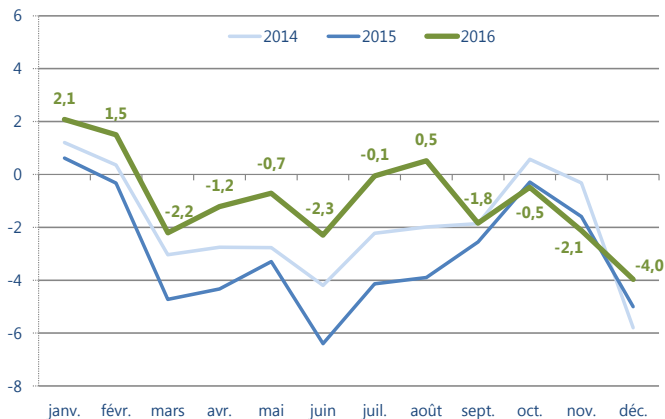
Les dépenses apparaissent également un peu plus basses que prévu, en particulier sur les prestations d'invalidité, les rentes AT ou encore sur les soins des Français à l'étranger, remboursés aux pays avec lesquels la France a passé des conventions.

Une chronique des soldes décalée en milieu d'année avant de retrouver les tendances passées

La rupture observée entre les courbes de 2016 et 2015 jusqu'en septembre vient du changement d'affectation des recettes entre la branche maladie et la FSV dont les effets ont été expliqués plus haut.

Branche Maladie – AT-MP (RG+MSA+RSI) •

Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2016		Montant à fin Décembre		Déc-16/ Déc-15	Écart / dernière LFSS (Md€)
	(p) *	%	2015	2016		
Total des dépenses	49,7	-8,6%	54,3	49,6	-8,7%	-0,1
Prestations sociales	36,5	-11,6%	41,3	36,5	-11,6%	0,0
Transferts	10,2	0,4%	10,2	10,2	0,4%	0,0
Charges de gestion courante	3,0	1,8%	2,9	2,9	-0,8%	-0,1
Autres charges	0,0	-390,4%	0,0	0,1	n.s.	0,0
Total des recettes	48,7	-7,8%	52,8	48,6	-7,9%	-0,1
Cotisations sociales	30,6	-6,7%	32,8	30,2	-8,1%	-0,5
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,5	-3,5%	0,5	0,5	5,8%	0,0
CSG	10,0	-9,4%	11,1	9,9	-10,6%	-0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,7	-15,0%	7,8	6,9	-12,1%	0,2
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-53,5%	-0,4	0,0	n.s.	0,2
Transferts	0,3	1,8%	0,3	0,4	6,5%	0,0
Autres produits	0,7	14,9%	0,6	0,8	26,3%	0,1
SOLDE	-1,0		-1,5	-1,0		

* : Prévisions de la LFSS 2017, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2016

Le déficit de la branche famille s'est réduit de 0,5 Md€ par rapport à 2015

La structure des charges et des produits de la **branche famille** a été profondément modifiée en 2016 par le transfert des dépenses des aides au logement à caractère familial au budget de l'État (1^{er} janvier 2016) qui fait plus que compenser la perte de recettes résultant de l'extension de la baisse du taux de cotisations famille aux salaires compris entre 1,6 et 3,5 SMIC dans le cadre de la seconde phase du pacte de responsabilité. Ces deux mesures expliquent la baisse des dépenses de 8,7% et des recettes de 7,9%.

Les produits de CSG de la branche famille ont baissé sensiblement (-10,6%), en raison du transfert au FSV de la fraction de CSG assise sur les revenus du capital et d'une baisse de la part de CSG sur les revenus d'activité et de remplacement.

Le solde de 2016 confirme la prévision retenue en LFSS

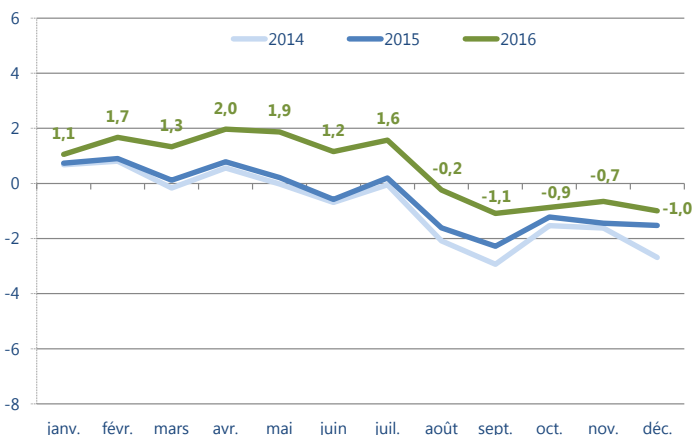
Les charges se sont révélées très proches de la prévision, que ce soit pour les prestations nettes ou les transferts. Ce résultat d'ensemble masque quelques écarts par postes, cependant limités et qui se compensent.

Ce constat vaut également pour les recettes, avec toutefois des écarts par postes parfois plus importants que pour les dépenses : le rendement des cotisations sociales est plus faible de 0,5 Md€ (pour les mêmes raisons que dans les autres branches) ; en revanche le rendement des impôts et taxes est plus élevé qu'anticipé, tiré par la taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

Un profil mensuel qui s'écarte de celui des deux années précédentes avant de s'en rapprocher en fin d'exercice

Cet effet résulte de l'écart des dates de mise en place des mesures impactant les dépenses et les recettes : la baisse des cotisations est entrée en vigueur au 1^{er} avril alors que le transfert au budget de l'État de l'ALF était effectif dès le 1^{er} janvier. Au cours du dernier trimestre, les soldes mensuels retrouvent les tendances historiques légèrement décalés par l'amélioration globale du résultat annuel de la branche à la clôture des comptes.

Branche Famille • Soldes cumulés (en Md€)



Extension du champ de la publication :

Le champ de cette publication, qui avait été élargi en 2015 à la MSA et au RSI, est étendu en 2016 à de nouveaux régimes. La CNAVPL, la CNIÉG, la CNRACL, la CNMSS et la CRPCEN sont ainsi intégrées dans les résultats ci-dessous. Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, cette extension du champ est présentée isolément. La section ci-dessous ajoute les données infra-annuelles de ces cinq régimes aux données de la première partie.

L'intégration des cinq régimes dans le champ de cette publication améliore le résultat présenté précédemment. En fin d'année 2016, le solde des huit régimes de base et du FSV est de -7,1 Md€ soit une amélioration de 3,2 Md€ par rapport à 2015. Cette amélioration est due, comme en 2015, aux branches vieillesse de la CNAVPL et à la CNRACL dont les excédents permettent d'atténuer le déficit du champ régime général, MSA, RSI et FSV.

**Régime général, MSA, RSI, FSV
CNRACL, CNIÉG, CNAVPL, CNMSS, CRPCEN**

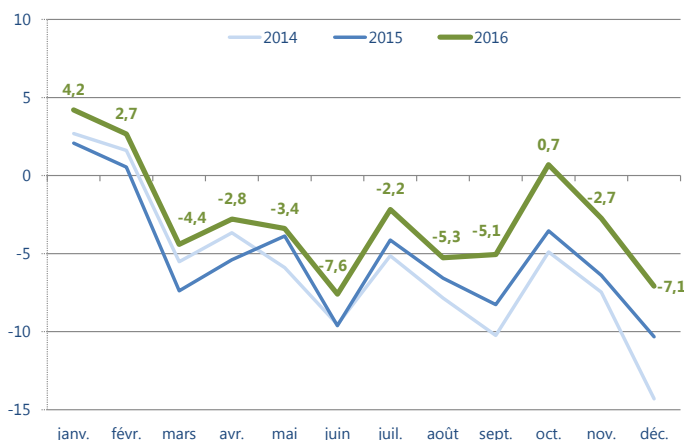
en milliards d'euros	2016 (p)*	% évol	Montant à fin Décembre		Déc-16/ Déc-15	Écart / dernière LFSS (Md€)
			2015	2016		
Total des dépenses	426,0	0,8%	422,2	424,8	0,6%	-1,2
Prestations sociales	390,5	0,7%	387,9	390,1	0,6%	-0,4
Transferts	22,4	3,2%	21,4	21,7	1,8%	-0,7
Charges de gestion courante	12,9	0,6%	12,8	12,7	-0,7%	-0,2
Autres charges	0,2	-8,7%	0,2	0,3	31,5%	0,1
Total des recettes	418,7	1,6%	411,9	417,7	1,4%	-1,0
Cotisations sociales	244,7	1,4%	241,4	243,3	0,8%	-1,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,5	4,0%	3,4	3,6	5,5%	0,0
CSG	89,6	3,6%	86,5	89,0	3,0%	-0,6
Autres contributions sociales, impôts et taxes	63,5	-1,7%	64,6	63,7	-1,4%	0,1
Charges liées au non recouvrement	-2,4	-13,4%	-2,8	-1,8	-35,2%	0,6
Transferts	14,6	1,1%	14,1	14,2	0,9%	-0,4
Autres produits	5,2	11,6%	4,7	5,7	21,8%	0,5
SOLDE	-7,0		-10,3	-7,1		
dont RG+ MSA +RSI + FSV	-7,4		-11,1	-8,0		

* : Prévisions de la LFSS 2017, actualisées par rapport à la CCSS de septembre 2016

Le solde à la clôture des comptes 2016 s'avère proche de la prévision de la LFSS (7,1 Md€ contre 7,0 Md€). La sous-estimation de la progression des cotisations de la CNAVPL (+24,3% au lieu de +10%) et, dans une moindre mesure le solde meilleur que prévu de la CNRACL en sont les deux principales explications.

La chronique mensuelle des soldes étendue à ces cinq régimes ne change que très légèrement le profil sur l'année.

**Régime général, MSA, RSI, FSV, CNRACL, CNIÉG,
CNAVPL, CNMSS, CRPCEN • Soldes cumulés (en Md€)**



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie et des finances
Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

